

FICHE N°8 - INSTITUTIONNALISATION

Définition

L'institutionnalisation est un geste professionnel complémentaire à celui de dévolution (utilisée en mathématiques). Au cours de l'institutionnalisation, l'enseignant réinvestit son rôle habituel pour reconnaître les apprentissages réalisés et leur assigner un nouveau statut de savoir ou de savoir-faire.

L'institutionnalisation implique une distanciation de la part de l'élève : le savoir en construction est légitimé par l'enseignant, qui va en faire progressivement un objet de savoir.

Le rôle de l'institutionnalisation

L'institutionnalisation est un passage charnière, on passe ensuite « à autre chose » (entraînement, etc.).

Elle permet :

- De valider les nouveaux savoirs acquis
- De préparer les usages des futurs savoirs
- De faire avancer le temps didactique

Exemple : marquer le passage de la phase de recherches à la phase d'entraînement ou d'approfondissement) de gérer l'incertitude (des élèves et de l'enseignant) en s'accordant sur le travail accompli.

- De constituer une culture commune au sein de la classe

L'institutionnalisation peut prendre des formes variées, en fonction des domaines du français (lecture, écriture, etc.).

On peut la considérer :

- Comme un temps fort de la désignation de l'objet de savoir
Exemple : On va énoncer la règle à retenir), qui prend une forme de « prescription ».
- Comme un processus auquel les élèves doivent prendre part

